## **4334** 2023-05-10 01:22:22

Type de milieu applicable	T4.5	1

## Attention! Des dispositions particulières s'appliquent à votre zone.

Lotis	sement			
		Type de structure	Minimum	Maximum
Α	Largeur d'un lot (m)	Isolé		2
		Jumelé	10	3
		Contigu		4
В	Superficie d'un lot (m²)	Isolé		5
		Jumelé		6
		Contigu		7

antation d'un bâtiment	44			
		Minimum	Maximum	
Marge avant (m)				8
Marge avant secondaire (m)	<b>→</b>			9
Marge latérale (m)				10
Marge arrière (m)				11
Front bâti sur rue (%)				12
Emprise au sol du bâtiment (%)				13
Type de structure	Isolé	Jumelé	Contigu	
1 logement				14
2 ou 3 logements			Non autorisé	15
4 logements ou plus		Non autorisé	Non autorisé	16
Habitation collective (H2)		Non autorisé	Non autorisé	17
Habitation (H3)		Non autorisé	Non autorisé	18
Maison mobile (H4)				19
Autre usage		Non autorisé	Non autorisé	20
	Marge avant secondaire (m)  Marge latérale (m)  Marge arrière (m)  Front bâti sur rue (%)  Emprise au sol du bâtiment (%)  Type de structure  1 logement 2 ou 3 logements 4 logements ou plus  Habitation collective (H2)  Habitation (H3)  Maison mobile (H4)	Marge avant (m)  Marge avant secondaire (m)  Marge latérale (m)  Marge arrière (m)  Front bâti sur rue (%)  Emprise au sol du bâtiment (%)  Type de structure Isolé  1 logement 2 ou 3 logements 4 logements ou plus  Habitation collective (H2)  Habitation (H3)  Maison mobile (H4)	Marge avant (m)  Marge avant secondaire (m)  Marge latérale (m)  Marge arrière (m)  Front bâti sur rue (%)  Emprise au sol du bâtiment (%)  Type de structure Isolé Jumelé  1 logement 2 ou 3 logements 4 logements ou plus Non autorisé Habitation collective (H2) Non autorisé Habitation (H3) Non autorisé Maison mobile (H4)	Marge avant (m)  Marge avant secondaire (m)  Marge latérale (m)  Marge arrière (m)  Front bâti sur rue (%)  Emprise au sol du bâtiment (%)  Type de structure Isolé Jumelé Contigu  1 logement 2 ou 3 logements 4 logements Non autorisé 4 logements ou plus Non autorisé Habitation collective (H2) Non autorisé Habitation (H3) Non autorisé Non autorisé Maison mobile (H4)

Implantation d'un bâtiment agricole		
	Minimum	Maximum

## ANNEXE B GRILLES D'EXCEPTION - 4000

Α	Marge avant (m)	21
В	Marge avant secondaire (m)	22
С	Marge latérale (m)	23
D	Marge arrière (m)	24
	Marge de recul d'une ligne de terrain adjacente à un type de milieux de catégorie T2, T3, T4 T5 ou T6 (m)	25

Arch	itecture d'un bâtiment				
		Type de structure	Minimum	Maximum	
Α	Largeur d'un bâtiment (m)	Isolé			26
		Jumelé	~ V		27
		Contigu	E III		28
В	Superficie de plancher (m²)	<u> </u>	A Or		29
С	Nombre d'étages	* E			30
D	Hauteur d'un bâtiment (m)				31
Е	Hauteur d'un étage (m)	Rez-de-chaussée			32
F	Hauteur du plancher du rez-de-chaussée (m)	Sans distinction de l'usage			33
	, ¢, (C	Habitation (H)			34
		Autre usage			35
G	Plan angulaire (degré)				36
Н	Largeur d'un plan de façade principale (m)				37
1	Ouverture d'une façade principale au rez-de- chaussée (%)	Sans distinction de l'usage			38
		Habitation (H)			39
		Autre usage			40
J	Ouverture d'une façade principale aux autres é	tages (%)			41
K	Largeur d'une façade aveugle au rez-de-chaus	sée (m)			42
	Matériaux de revêtement autorisés				43
L	Retrait d'un garage par rapport au plan de faça	de principale (m)			44
M	Hauteur d'une porte de garage (m)				45
N	Superficie de plancher des étages supérieurs à	a 24 m (m <sup>2</sup> )			46

0	Retrait avant des étages (m)	Hauteur entre 10 m et 24 m	47
		Hauteur supérieure à 24 m	48
P	Marge latérale et arrière des étages (m)	Hauteur supérieure à 12 m	49
		Hauteur supérieure à 24 m	50
Q	Distances entre deux sections de grande hau	teur d'un bâtiment (m)	51

		Minimum	Maximum
	Proportion d'un terrain en surface végétale (%)	, <u> </u>	52
)	Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surfac (%)	e végétale	53
	Proportion d'un terrain en surface carrossable (%)	* C	54
	Bande tampon	Type de milie	ux adjacent
	A		55
	В		56
	С	>	57
	D		58
	E		59
	F		60
	G		61
	Entreposage extérieur autorisé		62
	Étalage extérieur autorisé		63

Statio	onnement					
	C	Cour avant	Cour avant secondaire	Cour latérale	Cour arrière	
	Emplacement d'une aire de stationnement					64
	Emplacement d'une aire de chargement et déchargement					65
				Minimum	Maximum	66
A	Empiètement de l'aire de statio avant (%)	nnement devant la f	açade principale			67
B	Largeur de l'entrée charretière	(m)				68
	Nombre minimum de cases			Minimum		

## ANNEXE B GRILLES D'EXCEPTION - 4000

Usage principal de la catégorie d'usages « Habitation	Par logement	69
	Par chambre	70
(H)»	Pour visiteur (bât. de 10 logements ou 10 chambres et plus)	71
	Usage additionnel	72
Autre usage	Usage principal	73
	Usage additionnel	74
	Aire de rassemblement	75

Utilis	sation des cours et des toits			
		Туре		
	Utilisation des cours et des toits autorisée	(O)		76
	Bâtiment d'habitation de 1 à 3 étages	. >,		77
	Autre bâtiment			78
		Minimum	Maximum	
A	Emprise au sol des constructions accessoires (%)	*\S\*		79
B	Hauteur d'une porte de garage d'un bâtiment accessoire (m			80

Affichage	
Affichage autorisé	81

Usages et densité d'occupation		
Usages spécifiquement autorisés		82
Usages spécifiquement prohibés	C2, C3, C5, P2, I1	83

Autres dispositions particulières	
	84